

**Edito**

Alors que nous nous apprêtons à célébrer la période magique de Noël, notre village s'illumine peu à peu quartiers par quartiers et la boîte aux lettres du Père Noël nous semble très fréquentée.

Les préparatifs vont bon train et nos enfants ont commencé à fêter Noël avec la Commune, le dimanche 17 décembre à Kidoo Park.

Une seule ombre au tableau : des plaques du plafond de la salle des fêtes sont tombées. Heureusement personne ne se trouvait en dessous. Suite à cet imprévisible évènement, l'ensemble du plafond a été démonté et mis en sécurité. Il est évident que la salle des fêtes a été immédiatement fermée au public et qu'il était hors de question de la réouvrir tant qu'elle n'était pas totalement sécurisée. Toutes les personnes ayant réservé la salle ont été immédiatement prévenues. Le conseil municipal a décidé d'opérer des travaux importants : le plafond sera totalement changé et remplacé par un plafond phonique, ainsi que le mode de chauffage ; les plaques chauffantes du plafond laissant la place à une pompe à chaleur air/air. C'est pourquoi, la salle des fêtes sera fermée durant toute la durée des travaux. Les échanges de vœux n'auront pas lieu mais toute la population sera invitée au printemps pour découvrir les nouvelles réalisations dans la salle des fêtes. Le repas des aînés sera également reporté au printemps.

L'année 2023 se termine avec une nouvelle fois une activité municipale dense et riche. Les parcelles viabilisées du lotissement du chemin de la Riochey seront en vente en principe dès le mois de février 2024. Nous attendons les derniers branchements Enedis. Les trois lagunes ont été curées et les boues épandues ; le gouffre et le lagunage ont été sécurisés. Les réfections des voiries de l'impasse des Chenevières et de la Ruelle de la Petite Fin sont terminées et des joints de pontage ont été réalisés rue Chaude.

Notre terrain de foot a repris de l'activité avec le club de Lasarjanc qui vient s'entraîner toutes les semaines.

Notre commune avance et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif, sachant que nous avons encore gagné en population, celle-ci s'élevant à 739 habitants.

Mais une collectivité n'avance jamais seule et je remercie mon équipe municipale, chacun dans son rôle, pour leur sens des responsabilités et également l'ensemble de nos agents, qu'ils soient techniques, administratifs, animatrices, ATSEM, pour la qualité de leur travail.

Bienvenue à Mme Céline POCHOLLE, qui a pris ses fonctions à l'agence postale en remplacement de Mme DUVAL, le mercredi 20 décembre.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël. Nous serons heureux de vous retrouver très prochainement après les travaux de la salle des fêtes pour un moment convivial.

Bonne et heureuse année  
2024 !

Laurence MEUNIER  
Maire de Villiers-le-Sec

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2023

**Convention de mise à disposition du stade de foot :** Le Conseil a décidé à l'unanimité de mettre à disposition le stade et ses vestiaires à l'association sportive Lasarjanc. L'entretien du terrain sera à la charge de l'association et les abords seront entretenus par la Commune. Les abonnements des compteurs d'eau et d'électricité seront au nom de l'association, ainsi que l'assurance du bâtiment. Une subvention de 500 € sera versée à chaque saison d'entraînement, compte tenu du nombre important d'enfants de Villiers-le-Sec inscrits au club et en dédommagement de la tonte.

**Décision modificative 2023 N°1 – Budget principal :** Le Conseil a adopté à l'unanimité la décision modificative en fonctionnement (partie dépenses) ci-dessous : Article 65568 : - 68 544,00 € → Article 62876 : + 68 544,00 €.

**Rapport d'activités définitif 2022 de l'Agglomération de Chaumont :** Mme le Maire a commenté le rapport. Le Conseil a pris acte à l'unanimité de la communication de ce rapport.

**Demande d'adhésion du SIE de Leffonds – Richebourg – Semoutiers au SDED 52 et modifications statutaires :** Le Syndicat des Eaux (SIE) de Leffonds – Richebourg – Semoutiers a demandé son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC » au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Conseil a donné l'unanimité un avis favorable à cette demande d'adhésion et aux modifications statutaires du SDED 52 qui en découlent.

**Convention avec le 61<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (RA) :** Le Conseil a décidé à l'unanimité le renouvellement de la convention pour la fréquentation et l'utilisation de la forêt communale, par les militaires du 61<sup>ème</sup> RA, à l'occasion de séances de sport (cross, course d'orientation, VTT,...), d'instruction tactique de combat (sans utilisation de munitions d'exercice) ou de déplacements d'unités à pieds, pour une durée de 3 ans.

**Réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques :** Des entreprises démarchent régulièrement des particuliers et des agriculteurs afin de proposer des panneaux photovoltaïques sur les toits des habitations et sur des terrains agricoles. Ces projets ne dépendent pas que de la Commune mais aussi de l'Agglomération, du Département et de la Chambre d'Agriculture. La plupart d'entre eux demanderont le dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Toutefois, le Conseil est invité à émettre un avis sur ce type de projet. Concernant la pose sur les toits d'habitations privées, le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable. Concernant la pose de panneaux sur des terres agricoles, le Conseil ne s'est pas opposé à un projet particulier sauf s'il est de nature à dénaturer l'environnement et s'il est situé sur des prairies permanentes ou terrains protégés.

**Réfection des trottoirs dans la Grande Rue, au niveau du n°3 :** Le Conseil a décidé à l'unanimité de réaliser ces travaux d'un montant HT de 5 459,40 €, avec l'aide du Département.

**Point sur les travaux**

• **Lotissement du chemin de la Riochey :** Le transformateur a été posé. L'enfouissement sera finalisé prochainement. Les parcelles pourront être mises en vente à compter de début 2024.

• **Lagunage :** Les boues ont été épandues juste avant les pluies. La lagune fonctionne à nouveau avec les 3 bassins. Les résultats du contrôle annuel sont très bons, il n'y a pas de problème particulier.

• **Sécurisation du lagunage :** Le grillage a été installé, avec les deux ouvertures prévues.

• **Commission remembrement, bois, chasse et pêche :** Lors de sa première réunion du 25 octobre dernier, la commission a préconisé différents travaux : nettoyage de 3 fossés ; commande de concassé pour les Chemins du Couchant et du Fays ; élagage le long du Chemin de la Louvière et demande à EMC2 l'élagage le long du chemin de l'Entrée du Foirot, des arbres situés sur ses parcelles.



- **Dératisation** : Un contrat a été signé pour un passage de dératisation et de surveillance deux fois par an.
- **Contrat de dépeignonnisation** : Un devis a été demandé à la Camda.
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Afin d'uniformiser la facturation de ce service, l'Agglomération de Chaumont, ayant la compétence, a décidé de passer l'ensemble du territoire à la TEOM. Ainsi, la Commune de Villiers-le-Sec, comme d'autres communes, ne seront plus à la redevance. La facturation sera réalisée par le Service des Impôts et la population sera prévenue par courrier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2023

**Travaux de rénovation de la salle des fêtes** : Mme le Maire présente la situation de la salle des fêtes. Suite à la chute de quelques plaques en novembre, la salle des fêtes a été immédiatement interdite d'accès. Suite au passage de l'expert de l'assurance, une entreprise a mis en sécurité la salle des fêtes par le démontage complet du faux plafond. Les réservations ont été annulées jusqu'au mois de mars. Les travaux du sous-plafond datent de 2002, selon les normes en vigueur à l'époque. Les dalles chauffantes, démontées pour la mise en sécurité, peuvent être reposées mais elles ont plus de 20 ans et ne sont pas acoustiques. La commission de sécurité des établissements recevant du public avait contrôlé la salle des fêtes le 10 novembre dernier et a constaté que la Commune était à jour dans les contrôles annuels.

Par conséquent, le Conseil a décidé de réaliser, comme travaux de rénovation, la réfection complète du faux plafond, l'installation d'une pompe à chaleur air/air (climatisation réversible), d'un plafond acoustique et d'un limiteur de bruit.

Le Conseil a autorisé Mme le Maire à demander des devis, sous la forme d'une procédure d'appel d'offre restreinte.

Il sollicite l'aide du Département, de l'Etat et autres organismes et Madame la Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'organisme concerné ;

Il autorise et charge Madame la Maire de s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Débat budgétaire** : Le Conseil a décidé d'approuver les orientations suivantes :

- Réfection du chemin du couchant,
- Installation d'une centrale photovoltaïque,
- Réfection de voiries (Rue de Praigney et/ou Impasse de la Cour Vignot),
- Installation d'un visiophone à l'entrée des services périscolaires,
- Chauffage de la mairie,
- Toiture de la mairie.

**Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Haute-Marne (CDG 52)** : Le Conseil a décidé de désigner la liste proposée par le CDG 52 et a adhéré à la mission d'assistance.

**Compétences « Assainissement des eaux usées » : convention de délégation avec la communauté d'Agglomération de Chaumont** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, afin de répondre au transfert des compétences, des conventions de gestion, outil juridique disponible à l'époque, ont été signées entre la Commune et l'Agglomération de Chaumont. Après en avoir délibéré, le Conseil a approuvé le projet de convention de délégation au titre de la compétence « Assainissement des eaux usées » entre la Commune et l'Agglomération de Chaumont.

**Point sur les travaux**

- **Table de ping-pong** : Elle a été réceptionnée mais la dalle d'installation doit être réalisée.
- **Sécurisation du lagunage et du gouffre** : Les grillages et portes ont tous été installés. Il est convenu de commander des panneaux « accès interdit aux personnes non habilités ». Les anciens piquets ont été retirés.
- **Lotissement du chemin de la Riochey** : L'enfouissement est finalisé. Le raccordement final est en attente d'ENEDIS. Les parcelles pourront être mises en vente à compter de début d'année 2024.

**Informations diverses :**

- **Collecte des ordures ménagères** : Suite à l'article paru dans le JHM, M. ANDREOLI explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les manœuvres dangereuses (marche arrière longue par exemple) sont interdites. Par conséquent, les circuits de collecte doivent être modifiés. M. ANDREOLI et Mme le Maire se sont rendus sur place des différents points concernés par une modification, à savoir l'Impasse de la Cour Vignot, l'impasse en prolongement de la Grande Rue et la Ruelle de la Petite Fin. Considérant que des places de retournement ne peuvent pas être aménagées dans aucune de ces voiries, des zones de collecte accessibles uniquement aux habitants des ces voiries sont mises en place



- **Noël des enfants** : Une habitante a posé la question des enfants nés après 2020, à savoir pourquoi ils n'avaient pas le droit au Noël de la Commune. Le Conseil municipal lui a répondu :
  - \* Le choix de l'âge correspond à l'autonomie de l'enfant, face à une animation extérieure sans ses parents pendant quelques heures et à sa scolarisation obligatoire à l'école maternelle.
  - \* L'âge de 3 ans est également celui choisi pour la fête patronale et pour les mêmes raisons.
  - \* La fête des mères est organisée chaque année pour les enfants nés de mai à mai.
  - \* Lorsque le Noël de la Commune est organisé à la salle des fêtes, les parents avec des plus petits venant rechercher leurs enfants ont toujours été accueillis avec un gouter et un cidre chaud.
  - \* Le Noël communal, comme toutes les animations citées ci-dessus, ne sont pas organisées dans toutes les communes et ne relèvent pas d'une obligation légale et donc d'un droit.
- **Echanges de vœux** : suite à la fermeture de la salle des fêtes, ils ne seront pas organisés en janvier et remplacés par une cérémonie d'inauguration de la salle des fêtes à la fin de travaux.
- **Repas des aînés** : il est proposé de reporter ce repas et de modifier la formule : un repas pourrait être proposé au printemps, avec une gratuité pour les aînés et payant pour les autres convives.

## FLEURISSEMENT D'AUTOMNE

Dans garder cette image fleurie, la Commune a installée ses vasques et autres jardinières de fleurs d'automne.



## TOUR CYCLO POUR OCTOBRE ROSE

Le 8 octobre dernier, l'association de Soutien aux Opérés du Sein et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers ont fait une halte à Villiers-le-Sec, lors de leur Tour Cyclo à l'occasion d'Octobre Rose. Ils ont récupéré les dons déposés en mairie.



## « APÉRO RENTRÉE » À LA MICROCRÈCHE

En ce mois d'octobre, la micro-crèche ADMR « les petits diabolins » a organisé un « apéro rentrée ». Familles, enfants et professionnelles se sont retrouvés pour échanger sur différents sujets de l'année : les projets prévus pour l'année (un potager, des partenariats, des échanges intergénérationnels, une mascotte, etc.), leurs pratiques, notamment en abordant le projet pédagogique réécrit en équipe. La soirée s'est terminée par des mignardises faites par les familles et les enfants. Ce fut un moment riche de partage et apprécié de tous.



## FÊTE PATRONALE

Le temps n'était pas de la partie pour cette fête patronale 2023 installée au centre du village du samedi 21 au dimanche 29 octobre mais les forains étaient au rendez-vous. On leur souhaite un meilleur climat pour l'année prochaine.



## HALLOWEEN DANS LES SERVICES

Le 4 novembre dernier, on pouvait rencontrer des monstres parmi les enfants fréquentant les services périscolaires. Un moment aux couleurs d'Halloween. Les salles de restauration ont été également décorées dans le thème.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce samedi 11 novembre, la population s'est réunie pour commémorer ces soldats morts dans le passé mais aussi dans le présent et qui ont défendu la France. Cent cinq ans après la signature de l'Armistice qui a mis fin à une guerre meurtrière, le 11 novembre reste une date inscrite dans la mémoire collective. Après un discours où elle a rappelé le centenaire de notre monument aux morts, Mme le Maire a donné lecture d'une émouvante lettre d'un de nos poilus. La cérémonie s'est terminée par un moment convivial à la salle des fêtes.



## Mairie

☎ 03 25 03 25 11  
💻 mairie.villierslesec52  
@wanadoo.fr  
Site web : www.mairie-  
villierslesec52.fr

### Secrétariat

Mardi, jeudi, vendredi  
de 16h00 à 18h30  
Mercredi  
De 16h00 à 18h00  
Samedi  
de 10h00 à 12h00.

### Permanence du Maire

Mercredi  
de 16h00 à 18h00  
Vendredi  
de 18h00 à 19h00  
Samedi  
de 10h00 à 12h00  
Les autres jours  
sur rendez-vous

### Agence Postale

☎ 03 25 31 99 81

Mardi, vendredi  
de 16h00 à 18h30  
Mercredi  
De 16h00 à 17h45  
Samedi  
de 10h00 à 12h00.

### Etat-civil

#### Camet bleu :

29/10 : Eyden de  
Ignace SANTIAGO et  
Inès CARDENAS

#### Se sont dit oui :

04/11 : Badredine  
DHOUILAA et Emilie  
HOLUB

#### PACS :

13/10 : Gaëtan SCHOL-  
LER et Sophie MER-  
TRUD

#### Nous a quittés :

06/12 : Jean-Paul  
FOISSIER



### Dates à retenir

Du samedi 23 dé-  
cembre à 12h00 jus-  
qu'au lundi 1er jan-  
vier 2024 inclus :  
fermeture du secré-  
tariat de mairie et de  
l'agence postale

## DÉCORATION DE NOËL

Parmi les décorations de Noël installées en ce début de mois, un calendrier de l'avent a pris place dans la cour de l'école et chaque jour, la numéro est retiré pour faire apparaître un dessin différent.



## NOËL EN PÉRISCOLAIRE

Un lutin se cache chaque jour dans les services périscolaires de Villiers-Le-Sec et la mission des enfants est de le retrouver chaque matin dans les locaux dont les murs ont été recouverts de projets créatifs réalisés par les enfants



## NOËL À LA CRÈCHE

La micro crèche « Les petits diabolins » en partenariat avec le Relais Petite Enfance « Les bout 'choux » ont proposé un spectacle de Noël le jeudi 7 décembre aux enfants et à leurs familles.

Le groupe Jean Michel Rey et compagnie a proposé un petit concert avec des comptines traditionnelles telles que *il court, il court le furet, Mon âne...* et bien d'autres avec une vingtaine d'instruments différents en acoustique. Les enfants ont pu découvrir la guitare, la mandoline... pour le plus grand plaisir des yeux et des oreilles. Ce fut un moment festif apprécié de tous. La soirée s'est clôturée par un goûter de Noël. »



## NOËL DE LA COMMUNE

Cette année, la Municipalité a offert aux enfants de la Commune, âgés de 3 à 10 ans, un après-midi récréatif au Kidopark de Chaumont, vaste espace de jeux. Après s'être dépensés, les enfants ont pu reprendre des forces avec le goûter de Noël pris sur place. Un dernier petit tour dans la structure et les parents ont pu récupérer leurs enfants.



### Informations diverses :

#### • Réouverture de l'agence postale

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Céline POCHOLLE, qui remplace Madame DUVAL Valentine à l'agence postale. L'agence postale est donc réouverte aux mêmes horaires, soit les mardis et vendredis de 16h00 à 18h30, les mercredis de 16h00 à 17h45 et les samedis de 10h00 à midi.

